

Fiche de données de sécurité

BANVEL VM HERBICIDE

Date de révision : 2011/12/29

page: 1/8

Version: 1.1

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

1. Identification du produit et de la société

Société

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
Mississauga, ON L5R 4H1, CANADA

Information 24 heures en cas d'urgence

CANUTEC (reverse charges): (613) 996-6666
BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

Formule brute:

C8 H6 Cl2 O3 . C4 H11 N O2

famille chimique:

substitué, aromatique(s), acide carboxylique

PCP# 29249

2. Identification des dangers

Aperçu - Urgence

ATTENTION:

POISON.

AVERTISSEMENT:

Irrite les yeux.

CONSERVER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.

NOCIF SI AVALÉ.

Nocif si absorbé par la peau.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

état de la matière: liquide

Couleur: bleu vert

Odeur: doux(ce)

Effets possibles sur la santé**Toxicité aiguë:**

Légèrement toxique après une seule ingestion. Légèrement toxique après un contact cutané de courte durée.
Relativement non toxique après une inhalation de courte durée.

Irritation / corrosion:

Peut causer une irritation modérée mais temporaire aux yeux. Peut provoquer de légères irritations de la peau.

Sensibilisation:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Troubles médicaux aggravés par la surexposition:

Les personnes ayant déjà des maladies affectant l'appareil respiratoire, la peau ou les yeux sont plus sensibles à des expositions excessives.

Effets possibles sur l'environnement

Fiche de données de sécurité

BANVEL VM HERBICIDE

Date de révision : 2011/12/29

page: 2/8

Version: 1.1

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

Toxicité en milieu aquatique:

Il y a une forte probabilité que le produit n'e soit pas nocif pour les poissons. Il y a une forte probabilité que le produit ne soit pas nocif de façon aiguë pour les invertébrés aquatiques. Toxique de façon aiguë pour les plantes aquatiques.

Toxicité terrestre:

Forte possibilité de non nocivité à effets aigus pour les organismes terrestres.

Dégradation / persistance dans l'environnement:

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

3. Composition / Information sur les ingrédients

Non contrôlé par le SIMDUT

4. Premiers secours

Indications générales:

Les secouristes devraient porter le matériel de protection personnel pour empêcher l'exposition. Retirer les vêtements souillés. Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler 911 ou une ambulance, puis administrer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour avoir des renseignements quant au traitement. En cas d'appel du centre antipoison ou d'un médecin, ou en cas de soins, avoir le conteneur ou l'étiquette du produit avec soi.

Lorsque inhalé:

Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Aider à la respiration au besoin. Secours médical immédiat.

Lorsque en contact avec la peau:

Laver la peau immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 à 20 minutes.

Lorsque en contact avec les yeux:

Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer.

Lorsque avalé:

Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes. Ne pas faire vomir. Si la personne est en mesure d'avalier, faire boire un verre d'eau à petites gorgées.

Indications pour le médecin

Antidote: Pas d'antidote spécifique connu.
Traitement: Traiter symptomatiquement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair:	> 100 °C	Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.
Inflammabilité:	non inflammable	
Température d'auto-inflammation:	465 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, eau pulvérisée

Dangers lors de la lutte contre l'incendie:

monoxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Fiche de données de sécurité

BANVEL VM HERBICIDE

Date de révision : 2011/12/29

page: 3/8

Version: 1.1

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

Équipement de protection contre l'incendie:

Les pompiers doivent être équipés d'un masque à oxygène autonome et d'un matériel anti-feu.

Autres informations:

Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Prendre les mesures de protection adéquates. Evacuer les personnes. Fermer la source de la fuite uniquement dans des conditions de sécurité. Eteindre les sources d'allumage à proximité et dans le sens du vent. Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Nettoyage:

Endiguer. Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Placer la matière absorbée dans des conteneurs adaptés pour la réutiliser ou l'éliminer dans une installation agréée. La substance / le produit déversé(e) doit être récupéré(e) et utilisé(e) selon les taux des étiquettes dans la mesure du possible. Si la substance / le produit ne peut être utilisé(e), les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être jetés. Après avoir été décontaminée, la zone du déversement peut être lavée avec de l'eau. Collecter l'eau de lavage pour l'éliminer conformément aux méthodes approuvées.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Indications générales:

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Mettre à disposition des extincteurs. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter la chaleur extrême. Ne pas exposer aux substances susceptibles d'être oxydées. Le matériel électrique doit être conforme au code électrique national. Mettre correctement à la terre l'ensemble de l'installation prévue pour éviter l'accumulation des charges électrostatiques au poste de transvasement. Une décharge électrostatique pourrait causer l'inflammation.

Stockage

Indications générales:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger les récipients des dommages physiques. Protéger de toute contamination.

Incompatibilité d'entreposage:

Indications générales: Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Tolérance de température

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

Fiche de données de sécurité

BANVEL VM HERBICIDE

Date de révision : 2011/12/29
Version: 1.1

page: 4/8
(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Les utilisateurs de pesticides doivent se reporter à l'étiquette du produit pour les exigences en matière d'équipement de protection individuelle.

Conception d'installations techniques:

Des mesures d'ingénierie devraient être utilisées autant que possible afin de réduire le besoin d'équipement de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Porter un système de filtre de type chimique / mécanique TC23C certifié NIOSH (ou équivalent) pour enlever une combinaison de particules, de gaz et de vapeurs. Pour les situations où les concentrations dans l'air peuvent dépasser le niveau pour lequel un appareil respiratoire filtrant est efficace ou où les niveaux sont inconnus ou mettent la vie en danger, utiliser un masque facial autonome à oxygène sous pression ou un masque facial respiratoire à adduction d'air avec échappement.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques, Le choix des gants protecteurs doit se faire en fonction de l'évaluation par l'utilisateur des risques dans son milieu de travail.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) Porter un écran facial s'il y a danger d'éclaboussures.

Vêtements de protection:

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long en plus des autres équipements de protection individuelle indiqués. Le lieu de travail devrait être pourvu d'une douche et d'un dispositif de rinçage oculaire. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Les équipements de protection individuelle devraient être décontaminés avant réutilisation. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). Retirer les vêtements souillés. Ranger séparément les vêtements de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	légèrement visqueux, liquide	
Odeur:	doux(ce)	
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles.	
Couleur:	bleu vert	
Valeur du pH:	env. 8.0	(25 °C) (mesuré(e) avec le produit non dilué)
point de solidification:	env. < 0 °C	Données se rapportant au solvant
Point d'ébullition:	env. 100 °C	Données se rapportant au solvant
Pression de vapeur:	env. 23.3 hPa	(20 °C) Données se rapportant au solvant
Densité:	1.23 g/cm3 10.4 lb/USg	(25 °C)
Densité de vapeur:		non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):		non applicable
Viscosité dynamique:	4.64 mPa.s 9.21 mPa.s	(40 °C) (OECD 114) (20 °C) (OECD 114)
Solubilité dans l'eau:		soluble

Fiche de données de sécurité

BANVEL VM HERBICIDE

Date de révision : 2011/12/29
Version: 1.1

page: 5/8
(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter le stockage prolongé. Eviter les décharges électrostatiques. Eviter toute contamination. Eviter l'exposition prolongée à la chaleur extrême. Eviter les températures extrêmes.

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

Réactions dangereuses:

Le produit est chimiquement stable.

Une polymérisation dangereuse n'a pas lieu. Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition:

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Décomposition thermique:

Produits de décomposition thermique possibles:

monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Chlorure d'hydrogene, oxyde d'azote, dioxyde d'azote, Hydrocarbons

Le produit est stable à la température ambiante. Lors d'un dépassement de la température de décomposition, le dégagement de vapeurs toxiques est possible.

Propriétés oxydantes:

non comburant (Directive 2004/73/EC, A.21)

N'est pas un oxydant.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë**Par voie orale:**

Type de valeur: DL50

espèce: rat

Valeur: 3,512 mg/kg

Type de valeur: DL50

espèce: rat (mâle/femelle)

Valeur: 3,512 mg/kg

Inhalation:

Type de valeur: CL50

espèce: rat

Valeur: > 5.3 mg/l

durée d'exposition: 4 h

Par voie cutanée:

Type de valeur: DL50

espèce: rat

Valeur: > 2,000 mg/kg

Irritation / corrosion**Peau:**

espèce: lapin

Méthode: Directive FHSA

Fiche de données de sécurité

BANVEL VM HERBICIDE

Date de révision : 2011/12/29
Version: 1.1

page: 6/8
(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

Peut provoquer de légères irritations de la peau.

Oeil:

espèce: lapin

Peut causer une irritation modérée mais temporaire aux yeux.

Sensibilisation:

Test de sensibilisation de la peau

espèce: cobaye

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Toxicité génétique

Données relatives à : dicamba

Les résultats de plusieurs tests de mutagenèse avec des microorganismes, des cultures de cellules de mammifères, et des mammifères sont disponibles. L'ensemble des informations disponibles ne donne pas d'indication pour un effet mutagène de la substance.

cancérogénicité

Données relatives à : dicamba

Lors d'essais à long terme par ingestion sur le rat et la souris, le produit n'a pas eu d'effet cancérogène.

toxicité pour la reproduction

Données relatives à : dicamba

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Développement:

Données relatives à : dicamba

En expérimentation animale, pour des concentrations élevées materno- toxiques, la substance s'est révélée toxique pour le développement.

12. Informations écologiques

Poissons

Aigu:

statique

Lepomis macrochirus/CL50 (96 h): > 1,000 mg/l

Invertébrés aquatiques

Aigu:

statique

Daphnia magna/CE50 (48 h): > 1,000 mg/l

Plantes aquatique(s)

Toxicité pour les plantes aquatiques:

algues vertes/CE50: > 3.7 mg/l

Non mammifère

autres non-mammifères terrestres:

Colinus virginianus/CL50: > 5,620 ppm

Fiche de données de sécurité

BANVEL VM HERBICIDE

Date de révision : 2011/12/29

page: 7/8

Version: 1.1

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

Dégradabilité / Persistance Dégradation biotique / abiotique

Evaluation: Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

13. Considérations relatives à l'élimination

Élimination du produit:

Consulter l'étiquette du produit pour les consignes d'élimination et de recyclage.

Élimination des emballages:

Rincer le conteneur ou le revêtement selon les besoins pour l'élimination. Ajouter des résidus de rinçage pour vaporiser le réservoir. Recommander l'écrasement, le perçage ou d'autres moyens pour empêcher toute utilisation non autorisée des conteneurs utilisés. Respecter les préconisations complémentaires figurant sur l'étiquette du produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

TDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

15. Informations réglementaires

Règlements fédéraux

Status d'enregistrement:

produit chimique DSL, CA libre avec limitation de quantité / non listé

Protection des cultures DSL, CA libre / exempté

Le SIMDUT ne s'applique pas à ce produit.

Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. Autres informations

Utilisation appropriée: herbicide

Fiche de données de sécurité

BANVEL VM HERBICIDE

Date de révision : 2011/12/29

page: 8/8

Version: 1.1

(30464533/SDS_CPA_CA/FR)

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

FS rédigée par:

BASF NA Product Regulations

msds@basf.com

LIGNE DIRECTE BASF (800) 454 – COPE (2673)

FS rédigée le: 2011/12/29

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ